



# PROCES VERBAL COMITE DE DIRECTION REUNION DU SAMEDI 15 JANVIER 2022

**PRESIDENT** : M. Timothée JOHNSON

**PRESENTS** : Mmes BERSOUX Isabelle - ABOT Nicole - NOIR Christelle.

MM. COUTURAUD Fabrice - DUCLOS Grégoire –DUGENY Rodolphe –FALL Angelo Tuan –  
GANDOIS Mathieu - MELLONI Boris - NOUAUD Pierre – PARTHONNAUD Christian -  
PROUT Jean-Pierre - PUYGRENIER Daniel – SISSAOUI Mounir - VINCENT Dominique.

**EXCUSES** : Mme GARESTIER Sophie - MM. ARNAUD Tristan - BELLANGEON Thierry - DUCLOVEL  
Grégory - FELLA Djamel - JOUANIE Didier.

**ASSISTE** : Mme PALAND Chantal (secrétaire administrative).

\*\*\*\*\*

## 1. Ouverture par le Président du District

Le Président du district, Timothée JOHNSON ouvre la séance par la présentation de ses meilleurs vœux de réussite et de bonne santé à l'ensemble des membres du comité de direction et à leurs proches.

Il souhaite les mêmes vœux à tous les dirigeants, éducateurs, arbitres, membres des commissions du district et d'une manière générale à tous les bénévoles qui œuvrent au développement du football départemental.

En raison de la situation sanitaire, la cérémonie des vœux prévue à l'agenda pour les clubs n'a pu se dérouler. Elle est reportée à l'année prochaine.

## 2. Communications – informations du Président - Compte rendu d'activités

### 2.1 Nouvelles mesures sanitaires appliquées au sport à compter du 3 janvier 2022 :

Le président présente les grandes lignes de la déclinaison des mesures sanitaires pour le sport du 3 janvier au 24 janvier 2022.

A partir du 15 janvier 2022, le pass vaccinal se substituera au pass sanitaire.

Le tableau des nouvelles mesures sera publié sur le site du district pour information aux clubs.



# PROCES VERBAL COMITE DE DIRECTION REUNION DU SAMEDI 15 JANVIER 2022

## **2.2 Nouveau protocole de reprise des compétitions régionales et départementales à compter du 3 janvier 2022 :**

Le président informe le comité sur le nouveau protocole de reprise des compétitions régionales et départementales applicable dès le 3 janvier 2022, tout en précisant qu'aucune suspension des compétitions n'est envisagée par la FFF jusqu'à nouvel ordre.

En résumé, il rappelle les points suivants du protocole qu'ils soient nouveaux ou rappelés :

- l'autorisation laissée au public de rester debout durant les rencontres à la condition expresse d'en respecter toutes les contraintes du cahier des charges (PASS sanitaire contrôlé dès lors que les lieux le permettent, distanciation physique, gestes barrières, port du masque,...). Cette nouvelle positive résultant du lobbying fédéral auprès des pouvoirs publics reste soumise à d'éventuelles restrictions que peuvent mettre en place les préfets à leur discrétion sur chacun de leur territoire de compétences. Pour autant, le sérieux, la responsabilité et l'exemplarité du milieu sportif – à commencer par le football, ses clubs et ses dirigeants – ont été décisifs pour convaincre l'Etat et obtenir cette marge de manœuvre visant la présence du public au sein des enceintes sportives de plein air. Aussi nous vous remercions de poursuivre en ce sens et comptons sur vous.
- le port du masque (re)devient obligatoire en toutes circonstances dès l'entrée au sein de l'infrastructure pour toutes les populations présentes à l'exception des sportifs et ce uniquement sur le terrain dans le cadre de la pratique
- les buvettes doivent rester fermées et la restauration est interdite
- le contrôle du PASS sanitaire est toujours d'actualité et peut consister en la présentation d'un test PCR ou antigénique qui doit désormais être de moins de 24 heures
- le reste du protocole consiste en des rappels dont nous devons rester garants : gel hydroalcoolique, gestes barrières, référent COVID, registre, accès limité aux vestiaires, jauge, virus circulant au sein du club.

Enfin, le président rappelle la décision du comité de direction du district du 18 décembre 2021 adoptant la règle d'un cas positif plus des cas contacts pour le report d'une rencontre départementale. Il y a lieu de rester bienveillant vis-à-vis de nos clubs dans le traitement des reports de match.

## **2.3 Accompagnement financier de la LFNA :**

Le Président du district informe les membres du comité de la prochaine réunion des présidents des districts de la LFNA qui se tiendra à Poitiers le 26 janvier prochain en présence du Président de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Cette réunion portera sur l'accompagnement financier de la LFNA à ses districts.

Le Président du District précise qu'il défendra le District de Football de la Haute-Vienne et les intérêts de nos clubs lors de cette réunion.





# PROCES VERBAL COMITE DE DIRECTION REUNION DU SAMEDI 15 JANVIER 2022

## 2.4 Statuts de l'arbitrage et des éducateurs :

Le président du district rappelle les mesures de faveur relatives au statut de l'arbitrage et au statut des éducateurs accordées aux clubs par le COMEX de le FFF lors de la réunion du 6 mai 2021.

### Concernant le Statut de l'arbitrage (extrait) :

*« Un principe directeur est adopté, celui de faire preuve de bienveillance vis-à-vis du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle, ou pour se mettre en règle lorsqu'il était en infraction.*

➤ 1. *Situation d'infraction des clubs Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors il sera malgré tout considéré comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020/2021. A l'inverse, lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020. Chaque instance reste libre d'organiser des sessions de formation d'ici le 30 juin 2021, afin de permettre aux clubs de se mettre en règle pour la saison en cours.*

➤ 2. *Modification de certaines dates Concernant le calendrier relatif au Statut de l'Arbitrage pour la saison 2021/2022, les trois dates suivantes sont modifiées :*

- *La date du premier examen de la situation des clubs est repoussée du 31 janvier au 31 mars 2022 ;*
- *La date limite de publication de la liste des clubs en infraction est repoussée du 28 février au 30 avril 2022 ;*
- *La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matchs effectués par les arbitres), est repoussée du 15 au 30 juin 2022 ».*

Afin que les clubs de la Haute-Vienne puissent se mettre en règle, deux formations initiales à l'arbitrage (FIA) seront programmées fin janvier, fin février et en mars 2022.

La commission départementale du statut de l'arbitrage se réunira le 29 janvier 2022.

### Concernant le Statut des éducateurs (extrait PV du Comex du 6 mai 2021):

*« Le principe directeur adopté pour le Statut de l'Arbitrage vaut également pour le Statut des Educateurs : il y a lieu de faire preuve de bienveillance vis-à-vis de l'entraîneur ou du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle ou se mettre en règle lorsqu'il était en infraction. A ce titre, la Commission Fédérale comme la Commission Régionale du Statut des Educateurs pourra accorder des dérogations exceptionnelles en faveur des intéressés qui se sont inscrits à toute formation (diplômante ou professionnelle continue) qui n'a pu être menée à son terme du fait de la situation sanitaire. Par ailleurs, les sanctions prévues en cas de non-respect des*





# PROCES VERBAL COMITE DE DIRECTION REUNION DU SAMEDI 15 JANVIER 2022

*dispositions relatives à la désignation de l'entraîneur, à l'effectivité de la fonction et à la présence sur le banc de touche (articles 13, 13bis et 14 du Statut des Educateurs) ne sont pas appliquées pour la saison 2020/2021. »*

Le district a procédé à un contrôle de l'ensemble des feuilles de match informatisées ou papier concernant la D1 et D2 et un courrier individualisé a été adressé aux clubs non en règle avec le statut des éducateurs (avis de situation). Chaque club pouvant régulariser sa situation en s'inscrivant à l'une des sessions de formations organisées par le CTD DAP, Olivier DESPLAT.

## 2.5 Validation des secteurs – Référents élus de secteurs

Pour se conformer à notre promesse d'une politique de proximité avec nos clubs, le Vice-président du district chargé de l'accompagnement des clubs, Jean-Pierre PROUT a travaillé sur le découpage du département en 11 secteurs en privilégiant la proximité et les besoins.

Secteurs	Clubs du secteur
N°1	(1- U.S. BEAUNE LES MINES / 2- A.S. BONNAC LA CÔTE / 3- U.S.ENT.COUZEIX-CHAPETELAT / 4- LIMOGES LANDOUGE F./ 5- A. VIGENAL F.C LIMOGES/ 6- ASPTT LIMOGES/ 7- ASSOCIATION CULTURELLE TURQUE DE LIMOGES/ 8- ELAN SPORTIF LIMOGES/ 9- J.S LAFARGES LIMOGES./ 10- LIMOGES BEAUBREUIL F.C./ 11- SPORTING LIMOGES VAL DE L'AURENCE./ 12- UNION SPORTIVE LIMOGES BASTIDE./ 13- ES NIEUL SAINT GENCE./ 14- CTE S. PEYRILHAC./ 15- A.S.ST JOUVENT./ 16- S.C VERNEUIL S/VIENNE./ 17- U.S.VEYRAC)
N°2	(1- A.S. AIXE S/VIENNE/ 2- A.S AIGUILLE BOSMIE CHARROUX. / 3- U.S.A. CONDAT S/VIENNE./ 4- J.A ISLE./ 5- A.CULTURELLE DES KURDES DE LIMOGES./ 6-A.S.LIMOGES LEGRAND./ 7- A.S. LIMOGES ROUSSILLON./ 8- ALOUETTE FOY.C. RIV. GAUCH. LIMOGES./ 9- AM.FRANCO PORTUGAISE LIMOGES./ 10- ATSC DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES HTE VIENNE./ 11- C.A.P.O LIMOGES. / 12- LIMOGES FOOTBALL./ 13- MAYOTTE F.C DE LIMOGES./ 14- PANA FUTSAL ASSOCIATION)
N°3	( 1- A.S.BUJALEUF./ 2- AM. LAIQ.S.CHAMPNETRY./ 3- ESP.LA GENEYTOUSE./ 4- MOISSANNES C.SP.L. / 5- F.C.SAUVIAT S/VIGE. / 6- F.C. ST JULIEN LE PETIT./ 7- U.S. ST LEONARD DE NOBLAT).
N°4	(1- A.S.CHATEAUNEUF LA FORET./ 2- A.S.EYMOUTHIER.S./ 3- U.S.LA PORCHERIE./ 4- ENT.S.LA CROISILLE LINARDS./ 5- OCCITANE F.C./ 6- FOOT SUD 87./ 7- ET.S.SUSSACOISE.).



# PROCES VERBAL COMITE DE DIRECTION REUNION DU SAMEDI 15 JANVIER 2022

N°5	( 1- AM.S.C.DE LA MEYZE./ 2- U.S.LA ROCHE L'ABEILLE./ 3- A.S.NEXON./ 4- ST HILAIRE LES PLACES./ 5- F.C.ST MAURICE LES BROUSSES./ 6- FOOTBALL CLUB PAYS AREDIEN./ 7- U.S.SOLIGNAC LE VIGEN)
N°6	( 1- F.C. CHAILLAC SAILLAT./ 2- U.S.FEUILLARDIERS./ 3- ET.SC CHAMPAGNAC LA RIVIERE./ 4- F.C.CANTON D'ORADOUR S/VAYRES./ 5- O.C.ROCHECHOUART./ 6- F.C. DES 2 VALLEES./ 7- U.S VAYRES./ 8- S.C. SEREILHAC
N°7	(1- F.C.CIEUX VAULRY. / 2- F.COGNACOIS CYRIEN LAURENTAIS./ 3- U.S. ORADOUR S/GLANE./ 4- F.C ST BRICE S/VIENNE./ 5- A.S. ST JUNIEN. / 6- F.C. ST PRIEST SS/AIXE./ 7- C.A ST VICTURNIEN./ 8- St MARTIN DE JUSSAC)
N°8	(1- A.S. AMBAZAC./ 2- U.S.AUREIL EYJEAUX./ 3- BOISSEUIL F.C./ 4- C.S. FEYTIAT./ 5- A.S. PANAZOL./ 6- C.A.RILHAC RANCON./ 7- LES EPIS DE ROYERES./ 8- A.S. ST JUST LE MARTEL./ 9- R.S.C ST PRIEST TAURION./ 10- SECTION A. LE PALAIS S/VIENNE)
N°9	( 1- US FRATERNELLE FOOT./ 2- U.S.BESSINES-MORTEROLLES./ 3- LES DIABLES BLEUS DE BERSAC./ 4- U.S.A COMPREIGNAC./ 5 - U.S.NANTIAT./ 6- A.S. FROMENTAL./ 7- A.S.FOLLES./ 8- A.S.LA JONCHERE ST MAURICE)
N°10	(1- AV.BELLAC BERNEUIL ST JULIEN LES COMBES./ 2- ESPE.ST BONNET DE BELLAC./ 3- U.S.DROUX./ 4- ET.S.NOUIC MEZIERES./ 5- U.S.PEYRAT DE BELLAC./ 6- U.S.LE DORAT)
N°11	(1- F.C. ST GEORGES LES LANDES/ 2- AVENIR NORD FOOT 87. 3- F.C.ST SORNIN LEULAC./ 4- ET.S. SAINT AMAND MAGNAZEIX./ 5- A.S. LUSSAC LES EGLISES./ 6- AMIS DE MAGNAC LAVAL/ 7- A.S. AZAT LE RIS/ 8- CTE FETES S. GRANDS CHEZEAUX)

**La composition des secteurs est adoptée à l'unanimité des membres du comité.**

## **2.6 Validation des intervenants de la section scolaire du Lycée Raoul DAUTRY Nomination de membres à la C.D.A.**

Le comité de direction valide les nouveaux intervenants de la section scolaire du Lycée Raoul Dautry, à savoir : M. Patrick DOS SANTOS –M. Alexandre DUPRE – Adrien SERRET –M. Franck SCHOEMACKER –M. AID SAID.

Ils sont nommés nouveaux membres de la CDA. A l'unanimité du comité de direction.

## **2.7 Nomination de membre à la Commission Litiges et Contentieux**

M. Christophe VERDIER est nommé à la commission Litiges et Contentieux à la majorité du comité de direction.





# PROCES VERBAL COMITE DE DIRECTION REUNION DU SAMEDI 15 JANVIER 2022

## 2.8 Pôle technique :

Le président informe le comité de l'arrivée au district à compter du 3 janvier 2022 de Madame Harlem ZAYAR. Cette technicienne est mise à disposition par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine jusqu'au 30 juin 2022 dans l'attente de la création d'un poste CTD-PPF dans le département.

## 3. Affaires juridiques

Le Vice-président chargé du pôle juridique, Christian PARTHONNAUD présente les demandes d'entente soumises par les clubs pour validation.

- Entente U17 LIMOGES AMICALE FRANCO PORTUGAISE / /LIMOGES ALOUETTE FCRG / LE PALAIS SUR VIENNE.

**Accord à l'unanimité du Comité de Direction**

## 4. Communications informations du secrétaire général

### 4.1 Compétitions

#### **Concernant les compétitions Seniors :**

Calendriers : Etablissement de nouvelles dates jusqu'au 4 juin dont les vacances scolaires et les jours fériés seront utilisés en raison des reports de matches liés au COVID ou à des arrêtés municipaux.

2 matches CHV : LAFARGE / ABBSJLC et LE PALAIS des 16/1/2022

1/16è finales maintenus les 12/13 Février – le District est tributaire de la LFNA - voir dates éventuelles pour un report

Concernant les compétitions Jeunes : Au niveau des U15, il y a lieu de rétablir la règle première de la commission des jeunes contrairement à la décision de la dernière réunion des clubs.

Afin de trouver l'équité sportive et rétablir la règle première de la commission, sans modification de celle-ci en cours de saison, Mounir SISSAOUI donne des explications et trace une ligne directrice quant à la montée de 5 clubs (AIXE SUR VIENNE – USECC – CS FEYTIAT – SA LE PALAIS SUR VIENNE – PAYS AREDIEN), voire une 6<sup>ème</sup> montée : VERNEUIL SUR VIENNE (meilleur 2è) qui accepte la montée.

En poule D, un dossier est en instance (RILHAC RANCON / LE PALAIS SUR VIENNE). Dans l'attente d'un appel éventuel du club de RILHAC RANCON.

L'entente AFP est en situation de monter.

Décaler éventuellement la reprise de la phase 2 U15.

**Le comité de direction se positionne sur les règles établies en début de saison.**

**Concernant les FEMININES :** CHALLENGES FUTSAL FEMININES et GARCONS U11 du 16 janvier 2022 : remis en raison du contexte sanitaire.

**Concernant un courrier du Club de LA CROISILLE LINARDS** qui demande la suspension des compétitions départementales pour 15 jours en raison du COVID19.

JACKY PREVOST auteur du courrier a également contacté téléphoniquement le Président du District, Timothée JOHNSON, le Secrétaire général, Mounir SISSAOUI ainsi que le Vice-Président chargé de l'accompagnement des clubs, Jean-Pierre PROUT.



# PROCES VERBAL COMITE DE DIRECTION REUNION DU SAMEDI 15 JANVIER 2022

Il est rappelé la position nationale selon laquelle aucune suspension des compétitions n'est envisagée par la FFF jusqu'à nouvel ordre. Une réponse sera faite dans ce sens au club de LA CROISILLE/LINARDS.

## 5. Arbitrage

Le Président du district et le représentant des arbitres au comité ont fait un Compte-rendu de la visio du 11 janvier 2022 entre la LFNA et le District sur le fonctionnement de la CDA.

Après des échanges fructueux, il a été rappelé que l'arbitrage est un enjeu important pour les clubs du département et qu'un travail efficace devra être effectué pour la satisfaction des clubs.

## 6. Interventions des élus

Un tour de table est effectué.

## 7. Carnet noir

Dominique BOUDREAUULT - Salariée administrative du District de Football des Deux-Sèvres.  
Le district de la Haute-Vienne présente ses condoléances à ses proches.

## 8. Agenda

17 janvier 14 H : réunion préparatoire « Fête du football »

21-22 janvier 2022 : Séminaire des Présidents de District à PERIGUEUX

26 janvier 2022 : Réunion Président de la LFNA / Présidents de District à POITIERS

## 9. Prochain comité de direction

Le samedi 5 février 2022 à 10 H.

## 10. Clôture par le Président

Le Président du district remercie tous les présents et déclare le comité de direction clos à 12 h 20.

Le Président,

Timothée JOHNSON

Le Secrétaire général,

Mounir SISSAOUI